

Le conflit anglo- transvaalien

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 97

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le conflit anglo-transvaalien (Suite et fin.)

LE CAP

Le cap de Bonne-Espérance, situé à l'extrémité Sud du continent africain, sur les trois océans Atlantique, Antarctique et Indien, par 34°2' de latitude Sud, 16°8' de longitude Est. est, depuis bien des siècles,

connu par les géographes et les navigateurs. Si nous en croyons Hérodote, ce promontoire abrupt, de 304 mètres d'altitude, aurait été découvert six cent dix ans avant l'ère chrétienne par des navigateurs phéniciens. A la fin du XIII^e siècle (1291), deux Génois, les frères Vivaldi, le rencontrèrent dans leur expédition aux Indes; deux siècles plus tard, le Portugais Barthélemy Diaz l'entrevoit à son tour, mais se détourna de cette terre que ces navires n'étaient point parvenus à doubler et qu'il surnomma le *cap des Tempêtes*; enfin, le 20 novembre 1497, Vasco de Gama, plus heureux, doubla ce cap qui faisait l'effroi des navigateurs et que le roi de Portugal, Jean II, appelait le *cap de Bonne-Espérance*.

Les Portugais, dont l'objectif principal était les Indes, s'efforcèrent tout d'abord de s'implanter dans ces parages; mais après la catastrophe de François d'Almeida les Portugais tout occupés à organiser leurs possessions asiatiques, renoncèrent à coloniser cette terre inhospitalière.

Au début du XVII^e siècle, des marins hollandais y débarquaient pour y chercher des vivres, et, en 1620, des soldats anglais plaçaient sous la domination de Jacques I^{er} ce pays qu'ils méprisaient cependant d'occuper. Ce ne fut qu'au milieu du XVII^e siècle que Jean-Antoine Van Riebeck, hollandaise, obtint l'autorisation d'y fonder une colonie.

En 1652, la *Compagnie hollandaise des Indes orientales* l'envoyait prendre possession de ce point stratégique avec trois vaisseaux et une centaine de soldats. Van Riebeck débarqua près du mont de la Table, à une cinquantaine de kilomètres environ du cap si redouté.

Le camp hollandais se transformait bientôt en ville, les soldats et les marins qui étaient libérés du service et qui recevaient la libre possession du sol à condition de vendre directement leur récolte à la Compagnie et de ne pas trafiquer avec les Hottentots, devinrent des cultivateurs. Dès 1657, des orphelines étaient envoyées d'Amsterdam pour la constitution de nouvelles familles. A la fin du XVII^e siècle, après la révocation de l'édit de Nantes, 300 protestants français et vaudois du Piémont étaient envoyés par la Compagnie dans ses domaines du Cap qui prenaient chaque année une nouvelle extension et dont les champs de blés, les vignobles, les orangeries provoquaient l'admiration des Européens.

A mesure qu'ils devenaient plus nombreux et plus forts, les cultivateurs s'enfoncèrent dans l'intérieur des terres. Des familles entières, suivies de leurs troupeaux et des esclaves noirs amenés de tous les points de l'Afrique par les négriers, prirent possession du pays des Hottentots et pénétrèrent bientôt dans celui des Cafres. Impuissant à réprimer ces migrations que les fermiers appelaient des *trekken*, le gouvernement du Cap prit le parti d'annexer les territoires que les émigrés avaient envahis, et la colonie dut à plusieurs reprises étendre ses frontières pour suivre les audacieux pionniers qui continuaient leur

marche vers le centre de l'Afrique.

Mais les développements continus de cette colonie, qui devenait une véritable nuisance, excitèrent les convoitises de l'Angleterre. En 1780, pendant la guerre de l'indépendance américaine, les troupes britanniques cherchèrent à s'emparer de cette riche proie. A cette époque, la France, dont la Révolution n'avait pas encore bouleversé la marine, vint au secours de ceux qui avaient proscrit sa langue. Suffren battit l'escadre anglaise qui faisait voile vers le Cap, et, pénétrant dans False Bay débarqua à Simon's Bay un fort détachement qui mettait la ville du Cap à l'abri d'un coup de main.

L'Angleterre ne parvenait à réaliser son projet, en 1795, qu'à la faveur de la Révolution française. Sous prétexte que la France avait annexé la Hollande, elle mettait la main sur cette colonie dont les Pays-Bas lui reconnaissaient officiellement la possession en 1815.

Au commencement de ce siècle, la population du Cap se composait de 75 000 habitants environ; 25 000 blancs, presque tous de race hollandaise; 50 000 esclaves, dont 20 000 Hottentots et 30 000 nègres amenés des diverses parties de l'Afrique.

Tout d'abord les Anglais respectèrent les usages de la population hollandaise, ils n'envoyèrent au Cap que des soldats et des fonctionnaires. Mais, dès qu'ils furent en possession de la baie d'Algoa, à Port Elisabeth, alors petit village composé de huttes, devenu aujourd'hui une cité florissante dont l'importance commerciale dépasse celle du Cap.

Les nouveaux immigrants ne tardèrent pas à parler en maîtres, le hollandais fut proscrit. La langue anglaise, langue officielle, fut à partir de 1827 seule employée dans les tribunaux. Autour de Port-Elisabeth on vit se développer une colonie anglaise qui put rivaliser bientôt avec la colonie primitive du Cap.

Un événement important allait augmenter l'influence anglaise à Capetown, la capitale où, malgré l'invasion britannique, l'élément hollandais avait conservé la prépondérance.

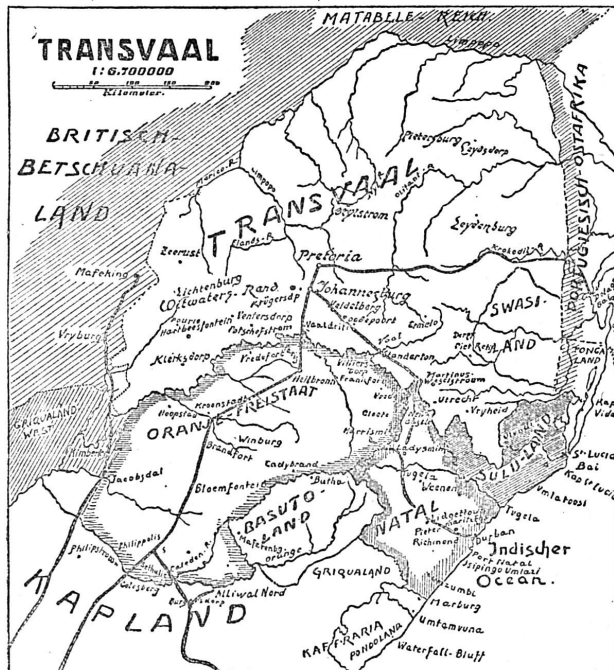
LES TREKKEN DES BOËRS

Pour affaiblir l'influence de la race hollandaise, le gouvernement britannique avait supprimé la plupart des privilèges accordés aux anciens colons et avait, en 1829, proclamé l'émancipation de serfs hottentots et nègres qui ne devint guère effective que vers 1837. En 1834, de nombreux Hollandais, ne voulant pas souscrire à une mesure qui les plaçait sur le même pied que leurs anciens esclaves, vendirent leurs propriétés foncières et allèrent s'établir, les uns derrière le fleuve Orange, les autres du côté de Natal où les accueillit avec faveur le roi des Zoulous, Dingaan. Mais à la fin de 1837, les Zoulous, voyant le nombre des émigrants augmenter, résolurent de se débarrasser des étrangers.

Boers en marche

(Traversée d'un fleuve.)

Sous prétexte de sceller l'alliance éternelle des Zoulous et des Boërs, Dingaan invita les Hollandais dans son camp et, au milieu du festin, les fit égorger. Les Boërs jurèrent de venger leurs frères assassinés. D'abord battus à Weenen, sur le bord de la Tugela, où près de 700 d'entre eux furent massacrés, ils prirent bientôt leur revanche. En 1840, Dingaan, détrôné, était remplacé par son frère Panda, et les émigrants victorieux fondaient la libre république de Natalia. La capitale du nouvel Etat prenait le nom de Pieter-Maritzburg en l'honneur des deux



Carte du théâtre de la guerre anglo-transvaalienne

ne fut qu'au milieu du XVII^e siècle que Jean-Antoine Van Riebeck, chirurgien à bord d'une flotte

vers 1820, 4 000 colons anglais étaient débarqués au fond de la baie d'Algoa, à Port Elisabeth, alors petit village composé de huttes, devenu aujourd'hui une cité florissante dont l'importance commerciale dépasse celle du Cap.



vies de leurs troupeaux et des esclaves noirs amenés de tous les points de l'Afrique par les négriers, prirent possession du pays des Hottentots et pénétrèrent bientôt dans celui des Cafres. Impuissant à réprimer ces migrations que les fermiers appelaient des *trekken*, le gouvernement du Cap prit le parti d'annexer les territoires que les émigrés avaient envahis, et la colonie dut à plusieurs reprises étendre ses frontières pour suivre les audacieux pionniers qui continuaient leur

principaux instigateurs de l'émigration, Pieter Retiefet Gevrit Maritz.

Le gouvernement du Cap refusa de reconnaître le nouvel Etat. Des troupes furent envoyées pour en prendre possession. D'abord vainqueurs, les émigrants durent céder au nombre, et attelant les bœufs pour un nouveau *treck*, ils remontèrent les pentes des Draken-Bergem, et, à la suite de Prétorius, allèrent s'établir à l'Ouest, dans le massif où le fleuve Orange prend sa source. Déserté par les Hollandais, l'Etat libre de la Natalia devint une colonie presque exclusivement anglaise. L'élément hollandais n'est demeuré com'act que dans quelques districts de l'extrémité septentrionale.

L'Angleterre poursuivit les boërs le long du fleuve Orange et déclara possession anglaise le nouvel établissement qu'ils avaient fondé. La lutte fut longue et sanglante. Battus à Boom-Plaats, le 29 août 1840, un grand nombre de Boërs émigrèrent dans le bassin du fleuve Vaal et fondèrent un nouvel Etat : le Transvaal.

Sur ces entrefaites, éclatait la grande insurrection des Cafres de 1850-1853, que le gouvernement du Cap ne parvint à réprimer qu'après plusieurs revers. Les dépenses de cette guerre et celles que nécessitait l'occupation de la république d'Orange grevaient lourdement le budget métropolitain. Aussi, à la veille de la guerre de Crimée, le Cabinet britannique, pour sortir de cette impasse, proposa-t-il aux Boërs d'Orange de reconnaître l'Etat d'Orange, s'ils promettaient formellement de ne pas rétablir l'esclavage. L'arrangement fut conclu en 1854, et, depuis cette époque, la paix n'a pas été troublée.

Riche en pâturages, la république d'Orange possédait des argiles diamantifères dans la région de Kimberley. L'Angleterre a mis la main sur ces trésors en annexant ces territoires.

Nous avons donné précédemment les origines du conflit que l'empire de Sa Majesté Victoria a su rendre si aigu. La parole est aux armes à présent et, en général, partout en Europe, on fait des vœux pour le succès du brave petit peuple qui lutte pour son indépendance.

LETTRE PATOISE

I seut ai vu témoin d'in dialogue entre des dgens de Fontenais et i prend lai libertaie de vos l'idrassie. I ne veu pe dire ios vrais noms ; i ne voirô pe engraingniê cês que sont désignaie dains ci paipîe. I en veu appellei iun Batiche, et l'âtre Djoset. El à quechcion de socialisme entre in paysain et in heurledgeaire.

Batiche. — Bon djoé Djoset, qu'à ce qu'ai y é de nové ?

Djoset. — I ne sais ran que méritet : an fait brament des pommates ; elles sont boinnes, an ne veut pe ai voi failm c't'huviê.

Batiche. — C'â bon pou les paysains ; main nos âtres les ovriês, ai nos les veu fayai aitchetaie, vos pommattes.

Djoset. — Vos diaingniê poêchain des boennes djoïnaies : vos n'ai diaire de mâ, vos âtres vos velai faire bin soi.

Batiche. — El à aigiê de dinche dire ; en lai fin del'annaie, nos n'ain aidé ran bottaie devaint main : ai fât que çoli tchaingeuhe. Tot pou les uns, ran pou les âtres, çoli ne sairet dinche aidé duriê.

Djoset. — T'é bin régeon. Batiche, ai fâ que çoli tchaingeuhe, i te veu dire çu qu'ai fât faire. I ne seu pe in fô. Batiche, i voi bin laivou çoli cotte. Les heurledgeaires de Fontenais — à moins enne boinne paitchie ne venian pe à môtiê le duemoine, ai ne pensant pe à bon Du.

Lai vâpraie. (bin des fois dje devaint médi) ai rampiachant les cabairês, ai djuant és catches, és gréyes, ai boyan le bon vin, ai discutant de tchoses qu'ai ne comprenant pe ; an tchainte, an dépense brâment ses sous. Le iundi, an fait lai même tchose, et des fois oncoué le maïdgi. Tiain an à sous, te sais çu qu'ai arrivâie, ai n'y é pe bin longtemps. A ce qu'ai ne ferint pe bin meu de faire qu'man ci Djeain Pierre di Couénat, de se bottaie de lai tempérance ? Te sais, tiain qu'ai fesai qu'man les âtres, el était in pouère diaïle ; ses affins n'étiint pe vétis, el ai-vint failm. Mitenaint qu'ai s'â bottaie de lai tempérance, ç'â in chire di velaidge. Tot vait bin dains son ménaidge, sai fanne et ses affins sont bin hayerous. A ce que tot les ovriês ne ferint pe bin de faire cment lu ?

Batiche. — Ma foi, Djoset, t'é crais bin, régeon, main qu'ment faire pou que les ovriês cheuveuchint l'exemple de ci Djeain Pierre ? ç'â bin difficile.

Djoset. — S'te veu, i te le veu dire. Vins me trovai ci soi, nos en djaserains. Mitenain ai me fât allai foéraidgiê nos bêtes. Aite revouere!

(La suite au prochain numéro.)

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 95 du *Pays du Dimanche* :

372. ENIGME.

Les notes de la musique.

373. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

O L I V E
L I B E R T É
V É T É R A N

374. LANGAGE FRANÇAIS.

ET LE POUCE.

Charles Nodier, dans sa *Linguistique*, dit que la main fut l'étalon primitif de tous les calculs. Déployée à l'intérieur sous les yeux, elle a enseigné naturellement le système duo-décimal, par les douzes phalanges des quatre doigts articulés verticalement à la paume.

Pour une douzaine, représentant les 12 phalanges des 4 doigts, le vendeur ne donnait pas de surrogation ; mais pour deux douzaines et au-dssus, il ajoutait le pouce, qui n'a que deux phalanges, ce qui faisait le 26^e au quarteron, ou les 4 au cent.

Dans la plupart des achats, il y a plusieurs douzaines, et l'acheteur réclamait naturellement le pouce, d'où l'idée de quelque chose en plus.

375. LOGOGRIPHE.

Pline.

Ont envoyé des *Solutions partielles* MM. M^{lle} Eva P. à Porrentruy ; G. chez tel à Montsevelier ; Alfred Marquis à Mervelier ; Une collectionneuse au Noirmont ; Sans soucis à Chevenez ; Etvariza à Porrentruy.

380. ENIGME.

Je plane dans les airs ou plonge au sein des [eaux,
Apportant avec moi la mort et le carnage ;
Si je me fais haïr du monde des oiseaux,
Les poissons font comme eux. Devine ou donne [un gage.

381. CURIOSITÉS.

Quelle est la Plante dont la tige change de place chaque-année ?

382. LOGOGRIPHE.

Huit lettres font un joli nom de femme ;
Prenez-en six et faites l'amalgame ;
Six font ce qui se rapporte à la mer ;
Encore un os trop peu couvert de chair ;
Cinq lettres font l'objet de notre culte ;
D'autres, par contre, une science occulte ;
D'autres encor, l'enfant du boulevard ;
Puis avec quatre, un bel oiseau bavard ;
Et la colère, ou plutôt la folie ;
Ton maître un jour, bien sûr, ma chère amie
Lorsque mon mot de trois pieds est atteint,
Et que le magistrat de son écharpe est ceint.

383. MOTS EN TRIANGLE.

X X X X X X X X 1. — Fleur médicinale.
X X X X X X X 2. — Chose disparate
X X X X X X X 3. — Chose sans excès.
X X X X X X 4. — Nom grec d'Homère.
X X X X X 5. — Poète français.
X X X X 6. — Entourées d'eau.
X X X 7. — Au fond de la coupe
X X 8. — Fin de perle.
X 9. — Voyelle.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir. 21 novembre.

Publications officielles.

Licamens en droit. — Les candidats qui se proposent de subir pendant les fêtes du nouvel an 1900 leur examen théorique et pratique en obtention du diplôme d'avocat, sont invités à s'inscrire chez M. le Président de la Cour suprême jusqu'au 13 décembre 1899 inclusivement.

Convocations d'assemblées.

Courchavon. — Le 19 à 2 h. pour nommer un garde champêtre et décider l'achat d'une parcelle.

Couvrendlin. — Assemblée bourgeoise le 19 à 12 h. 1/4 pour passer la liste du bétail-estimé et statuer sur des demandes d'achat de terrain.

Vermes. — Assemblée paroissiale le 12 après l'office pour décider une vente de bois.

Bons mots

Taupin émet son opinion sur la guerre du Transvaal.

— Je ne suis vraiment pas fâché, dit-il, que les Anglais apprennent ceci : quand on veut *Boër*, il faut d'abord *trinquer* !...

Cote de l'argent

du 8 novembre 1899.

Argent fin en grenailles. fr. 103. — le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 105. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.